

SERVICE DE CHIRURGIE ESTHETIQUE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (3)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier qui peut être exploité par un centre hospitalier				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de traitement chirurgical à visée esthétique, prenant en charge des personnes, à la suite d'altérations morphologiques ou de disgrâces acquises ou constitutionnelles non pathologiques. Il a recours aux compétences de chirurgie plastique ou maxillo-faciale et, selon le territoire anatomique des interventions réalisées, aux compétences chirurgicales des spécialités concernées. La chirurgie esthétique est soumise aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Fournir à la personne concernée, pour toute prestation de chirurgie esthétique, les informations relatives aux conditions de l'intervention, les risques et éventuelles conséquences et complications, ainsi qu'un devis détaillé des honoraires médicaux, frais et durée estimée de séjour hospitalier, produits, médicaments et dispositifs médicaux ; ce devis est daté et signé du ou des chirurgiens devant réaliser l'intervention prévue - Respecter un délai minimal de quinze jours entre la remise du devis et l'intervention éventuelle - Disposer de l'accès au soutien psychologique pour tout patient tout au long de la prise en charge 				
Niveau national		Planification <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	Situation au 01.07.2023	Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>
	Services	3 services	2 services	2 services	2 services
	Antennes	/	1 antenne	1 antenne	1 antenne
	Nombre de lits minimum/service	5 lits	7 lits	7 lits	7 lits
	Nombre de lits au niveau national	15 lits maximum	15 lits	15 lits	15 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier		
	CHL	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	CHL-Eich : 7 lits	8 lits dont : <ul style="list-style-type: none"> - Service : HRS-Clinique Bohler : 6 lits - Antenne : HRS-Zithaklinik : 2 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2023	CHL-Eich : 7 lits	8 lits dont : <ul style="list-style-type: none"> - Service : HRS-Clinique Bohler : 6 lits - Antenne : HRS-Zithaklinik : 2 lits
Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>	CHL-Eich : 7 lits	8 lits dont : <ul style="list-style-type: none"> - Service : HRS-Clinique Bohler : 6 lits - Antenne : HRS-Zithaklinik : 2 lits